





## Modification No. 003 - Cette modification est préparée pour prolonger la date de clôture de la DAMA et modifier les critères techniques obligatoires et cotés.

### Sommaire des modifications

1. Le certificat de compétence (O2(b)) en recommissioning du chef de projet est retiré du critère obligatoire pour être transféré au critère coté C3. Il est transformé en pointage pour une ou deux personnes de l'équipe proposée qui possèdent un certificat reconnu et valide. Le certificat de compétence recherché est aussi mieux défini.
2. Une clarification sur l'avantage de préqualifier plus d'une personne pour chaque compétence recherchée.
3. Une harmonisation des exigences sur le nombre et la description des projets réalisés (Critères O3 et C1) pour simplifier la proposition et éviter les confusions. Trois projets sont demandés dans les deux cas et peuvent être les mêmes bien qu'ils soient évalués sur des bases différentes. Les pointages maximum et minimum dans C1 sont modifiés suite à ce changement.

### POUR DES FINS DE CLARETÉ, REMPLACER ENTIÈREMENT TOUS LES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS PAR CECI :

#### 1. CRITÈRES TECHNIQUES

##### 1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O1	<p><b>Place d'affaires</b></p> <p>Le soumissionnaire <b>doit</b> avoir une place d'affaires en Ontario dont l'adresse est permanente.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le soumissionnaire devrait préciser le nom et les coordonnées complètes de la place d'affaires, son site Web ainsi que les noms et titres des ressources permanentes qui y œuvrent.</li></ul>	



N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O2	<p><b>Ressources</b></p> <p>Le soumissionnaire <b>doit</b> avoir à son emploi une ou des ressources permanentes possédant les compétences et/ou expériences suivantes<sup>(a)</sup> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="402 499 1297 590">1. Un chef de projet de recommissioning qui <b>doit</b> avoir complété depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 un minimum de 3 projets de recommissioning conformes aux exigences<sup>(c)</sup> .</li><li data-bbox="402 600 1297 659">2. Une ressource qui <b>doit</b> posséder un certificat de compétence en mesurage et vérification du rendement énergétique (CMVP)<sup>(d)</sup></li><li data-bbox="402 669 1297 789">3. Une ressource qui <b>doit</b> démontrer de l'expérience en simulation énergétique en ayant complété depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 un minimum de 3 projets dans des bâtiments institutionnels ou commerciaux comportant des simulations énergétiques<sup>(e)</sup></li></ol> <p><b>(a) Les ressources</b> répondant à chacune des exigences devront obligatoirement être celles affectées à un mandat futur. Il n'est pas nécessaire que l'expérience acquise ait été obtenue chez le soumissionnaire à la condition qu'elle respecte la date de réalisation indiquée. <b>Le soumissionnaire peut qualifier plus d'une ressource pour chacune des exigences afin d'avoir la flexibilité de remplacer une ressource non disponible au moment d'un contrat par un remplaçant préqualifié. Pour préqualifier plus d'une ressource dans chacune des trois catégories mentionnées dans le critère O2, la soumission doit démontrer clairement comment chaque ressource répond aux exigences.</b></p>	



N <sup>o</sup> de l'exigence	Exigences Obligatoires	N <sup>o</sup> DE PAGE DE LA SOUMISSION
O2 (suite)	<p><b>(c) Exigences relatives aux projets de recommissioning soumis :</b></p> <p><b>Le type de bâtiments doit appartenir aux catégories d'immeubles suivantes :</b></p> <p><u>Institutionnel</u> : Édifices du gouvernement fédéral, provincial ou municipal; hôpitaux, collèges, CÉGEP ou universités;</p> <p><u>Commercial</u> : édifice à bureaux et centre commercial fermé.</p> <p><b>La superficie brute du bâtiment</b> : 10 000 m<sup>2</sup> et plus.</p> <p><b>Le coût total du projet (honoraires et travaux)</b> : 50 000\$ et plus.</p> <p><b>Le type d'équipements ayant fait l'objet de travaux de RCx doit inclure <u>au minimum</u> : le système d'automatisation du bâtiment incluant les séquences de contrôle.</b></p> <p><b>Exigences relatives à la description des projets :</b></p> <p>Nom(s) de la (des) ressource(s) à qualifier à titre de chargé de projet chez le soumissionnaire;</p> <p>Identification du projet incluant son emplacement;</p> <p>Type de bâtiment;</p> <p>Nom du client;</p> <p>Nom et coordonnées d'une personne ressource à contacter;</p> <p>Description sommaire du bâtiment;</p> <p>Superficie brute du bâtiment;</p> <p>Coût total du projet (honoraires et travaux);</p> <p>Le type d'équipements ayant fait l'objet de travaux de recommissioning.</p> <p><b>(d) Exigence relative à la certification CMVP (<i>Certified Monitoring and Verification Professional</i>) :</b></p> <p>Le certificat CMVP doit être fourni en annexe à la proposition.</p> <p><b>(e) Exigences relatives à l'expérience en simulation énergétique et aux projets réalisés :</b> l'expérience sera démontrée en fournissant les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom(s) de la(les) ressource(s) à qualifier chez le soumissionnaire;</li><li>• Nom du client et d'une personne ressource pouvant être contactée;</li><li>• Description sommaire du bâtiment;</li><li>• Superficie brute du Bâtiment en m<sup>2</sup>;</li><li>• Portée des simulations et inventaire des mesures de RCx simulées;</li><li>• Nom du logiciel de simulation utilisé;</li><li>• Année au cours de laquelle le projet a été complété.</li></ul> <p><b>Note : fournir en annexe les curriculum vitae des ressources ainsi que les certificats de réussites exigées en (d).</b></p>	



N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O3	<p><b>Réalisations</b></p> <p>Le soumissionnaire <b>doit</b> avoir réalisé trois (3) projets de recommissioning conformes aux exigences réalisés dans des édifices commerciaux ou institutionnels<sup>(f)</sup> et complétés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.</p> <p><b>(f) Exigences relatives aux projets de recommissioning soumis :</b></p> <p><b>Le type de bâtiments doit appartenir aux catégories suivantes :</b></p> <p><u>Institutionnel</u> : Édifices du gouvernement fédéral, provincial ou municipal; hôpitaux, collèges, CÉGEP ou universités</p> <p><u>Commercial</u> : édifice à bureaux et centre commercial fermé</p> <p><b>La superficie brute des bâtiments : 10 000 m<sup>2</sup> et plus</b></p> <p><b>Le coût total du projet (honoraires et travaux) : 50 000\$ et plus</b></p> <p><b>Le type d'équipements ayant fait l'objet de travaux de recommissioning doit inclure :</b></p> <p>Les équipements principaux de chauffage et de refroidissement incluant chaudières, refroidisseurs, équipements de traitement d'air et pompes de circulation;</p> <p>Les systèmes d'éclairage;</p> <p>Le système d'automatisation du bâtiment incluant les séquences de contrôle.</p> <p><b>Exigences relatives à la description des projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identification du projet incluant son emplacement;</li><li>• Type de bâtiment;</li><li>• Nom du client;</li><li>• Nom et coordonnées d'une personne ressource à contacter;</li><li>• Nom du chef de projet;</li><li>• Description sommaire du bâtiment;</li><li>• Superficie brute du bâtiment en m<sup>2</sup>;</li><li>• Coût total du projet (honoraires et travaux);</li><li>• Inventaire des équipements ayant fait l'objet de RCx;</li><li>• Nom du logiciel de simulation utilisé;</li><li>• Année dans laquelle le projet a été complété.</li></ul>	



N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O4	<p><b>Références</b></p> <p>Les clients contactés aux fins de références seront ceux identifiés dans les trois projets décrits dans l'<b>exigence obligatoire O3</b>. Ces clients recevront une copie de la description du soumissionnaire de leur projet et seront appelés à signer un formulaire confirmant la validité des données fournies<sup>(g)</sup>.</p> <p>Les clients doivent répondre dans un délai de <b>10 jours</b> de calendrier. Un minimum de <b>2 confirmations</b> de conformité est exigé. Advenant la "non réception" de 2 confirmations dans le délai exigé, le soumissionnaire en sera avisé par écrit et aura un délai de 48 heures pour rendre sa proposition conforme sans quoi celle-ci deviendra non-recevable.</p> <p><b>(g) Les données nécessitant confirmations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification du projet incluant son emplacement;</li> <li>• Type de bâtiment;</li> <li>• Nom du chef de projet;</li> <li>• Description sommaire du bâtiment;</li> <li>• Superficie brute du bâtiment en m<sup>2</sup>;</li> <li>• Coût total du projet (honoraires et travaux) avec une imprécision maximale de ±10%;</li> <li>• Inventaire des équipements ayant fait l'objet de RCx;</li> <li>• Année dans laquelle le projet a été complété.</li> </ul>	

## 1.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Seules les propositions qui atteignent ou surpassent le pointage requis pour les critères techniques cotés, l'équivalent de **138/260 points**, feront l'objet d'un examen plus poussé pour l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Les propositions n'obtenant pas le pointage minimum requis seront réputées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

N° de l'exigence	Critères techniques cotés	Maximum de points	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
C1	<p><b>Qualité des projets de recommissioning</b></p> <p>Le soumissionnaire peut soumettre un maximum de <b>3 projets</b> aux fins d'évaluation de leur qualité. Les projets décrits dans l'<b>exigence obligatoire O3</b> peuvent faire partie des <b>3</b> projets à la condition que leur description inclue toutes les informations demandées ci-dessous.</p>	<p><b>60 points par projets</b> (total 180 pts)</p>	



Tout projet soumis doit avoir été complété après le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La qualité des projets sera évaluée sur la base des critères suivants :

1. Le rôle du soumissionnaire dans les phases de planification et d'investigation de projet de RCx. Décrire sommairement la portée des travaux et les services rendus : **(25 points)**
  - a. Étude de présélection;
  - b. Planification des travaux;
  - c. Portée de l'analyse de RCx, c.-à-d. quels sont les systèmes et équipements ayant été investigués?
  - d. Méthode de calcul des économies et logiciel de simulation utilisé.
2. Le rôle du soumissionnaire dans l'implantation des mesures de RCx. Décrire sommairement les services rendus : **(10 points)**
  - a. Ingénierie des améliorations;
  - b. Gérance ou exécution des travaux.
3. Le rôle du soumissionnaire dans la phase de transfert et persistance. Fournir les informations suivantes, si applicables : **(15 points)**
  - a. Formation du personnel d'exploitation;
  - b. Le mode de suivi des résultats et la durée;
  - c. Décrire les services de persistance fournis en vue d'assurer la pérennité des résultats.
4. Les résultats obtenus : **(10 points)**
  - a. Le montant des économies prévues dans l'analyse versus les économies réelles obtenues après un an
  - b. Fournir les résultats obtenus en consommation d'énergie:
    - i. Après 2 ans;
    - ii. Après 3 ans.

En plus des informations permettant d'évaluer la qualité des projets, ceux-ci devraient comporter au minimum :

- Identification du projet incluant son emplacement;
- Type de bâtiment;
- Nom du client;
- Nom et coordonnées d'une personne ressource à contacter;
- Nom du chef de projet;
- Description sommaire du bâtiment;
- Superficie brute du bâtiment;
- Coût total du projet (honoraires et travaux);
- Le logiciel de simulation;
- Année dans laquelle le projet a été complété.

***Chacun des projets est évalué à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous***



<b>C2</b>	<p><b>Qualité de la proposition</b></p> <p>La qualité et la clarté de la proposition seront évaluées sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compatibilité de la structure du document avec celle des critères d'évaluation</li><li>• Facilité avec laquelle les informations pertinentes sont obtenues</li><li>• Concision<sup>(h)</sup></li><li>• Qualité de la présentation visuelle</li><li>• Qualité de la langue</li></ul> <p><b>(h)</b> La proposition devrait contenir moins de 30 pages de 8½ x 11 pouces et utiliser une police de caractère d'au moins 10 points. Les annexes ne sont pas incluses dans ces 30 pages.</p> <p><b><i>Ce critère est évalué à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous</i></b></p>	<b>50 points</b>	
<b>C3</b>	<p><b>Les compétences reconnues<sup>(i)</sup></b></p> <p>Les membres de l'équipe proposée dans le critère O2 recevront chacun une cote de 15 points bonis pour chacun des certificats de compétence obtenus en recommissioning (maximum 2 certificats):</p> <p><b>(i) Une compétence reconnue</b> doit comporter un certificat, valide au moment de la proposition, obtenu à la suite d'un examen en recommissioning ou en commissioning de bâtiments existants obtenu auprès d'un établissement reconnu. À titre d'exemple, voici une liste non exhaustive de certificats et d'établissements reconnus. Pour tout certificat non inclus dans la liste à la page suivante, le soumissionnaire devra démontrer son équivalence en fournissant le contenu de la formation, le nom de l'établissement de certification de même qu'une copie du certificat, valide à la date de la proposition.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le(s) certificat(s) doi(ven)t être fourni(s) en annexe à la proposition</b></li></ul>	<b>30 points</b>	





**Liste des établissements de certification et des certificats de compétence en Commissioning (Cx) et Recommissioning (RCx) reconnus**

Cx & RCx certification	RNCAN NRCAN	CIET	AEE	BCA	NEBB	ASHRAE	ACG	UWisconsin
NRCAN (Advanced course on RCx + Exam Certificate) RNCAN (Cours avancé en RCx + Certificat d'examen)	*	*						
CBCP (Certified Building Commissioning Professional)		*	*					
CBCF (Certified Building Commissioning Firm)			*					
EBCP (Existing Building Commissioning Professional)			*					
CCP (Certified Commissioning Professional)				*				
RCxEB-CP (Retrocommissioning of Existing Building Certified Professional)					*			
BSC-CP (Building System Commissioning Certified Professional)					*			
CxPP (Commissioning Process Professional)					*			
BCxP (Building Commissioning Professional)						*		
CBMP (Commissioning Process Management Professional)						*		
CCA (Certified commissioning Authority)							*	
QCPP (Qualified Commissioning Process Provider)								*
CPEB (Commissioning Process Existing Buildings)								*

**Maximum  
de points :  
260**



GRILLE D'ÉVALUATION	
<b>Excellent : 100%</b>	Les critères cotés sont traités en profondeur et les renseignements fournis démontrent une compréhension complète et approfondie de tous les éléments des critères cotés
<b>Très bien: 80%</b>	Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de tous les éléments des critères cotés.
<b>Bien : 60%</b>	Les renseignements fournis montrent clairement une pleine compréhension de la plupart des éléments des critères cotés, mais pas tous.
<b>Insuffisant : 40%</b>	Les renseignements fournis montrent une certaine compréhension pertinente des critères énoncés, mais sans montrer une compréhension complète de tous les éléments des critères cotés.
<b>Faible : 20%</b>	Les renseignements fournis montrent que le soumissionnaire a un minimum de compréhension par rapport aux critères indiqués.
<b>Inacceptable : 0%</b>	Les renseignements fournis ne répondent pas aux critères.

## MODIFICATION

### 4.2 Méthode de sélection

#### SUPPRIMER

##### 4.2.1 Cotation numérique minimale

1. Pour être déclaré recevable, un arrangement doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement;
  - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation technique et financier obligatoires; et
  - c. **obtenir au moins 60 p. 100 des points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 350 points.**

#### INSÉRER

##### 4.2.1 Cotation numérique minimale

1. Pour être déclaré recevable, un arrangement doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement;
  - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation technique et financier obligatoires; et
  - c. **obtenir au moins 138 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 260 points.**

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.